



Centre de Vacances à Vendres Plage
Mail : centrelessablieres@wanadoo.fr
Tél : 04.67.37.33.63

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT

NE(E) LE..... AGE : SEXE :

NOM ET PRENOM DU RESPONSABLE DE L'ENFANT.....

EN QUALITE DE : PERE – MERE – TUTEUR LEGAL (1)

ADRESSE :

.....

 - DOMICILE :

 - PORTABLE MERE : E-mail :

 - PORTABLE PERE : E-mail :

REGIME SOCIAL « Caisse auprès de laquelle votre enfant est déclaré » :

CPAM BEZIERS N°.....

MGEN N°.....

MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE N°.....

AUTRE N°.....

CAISSE « auprès de laquelle votre enfant est déclaré »

ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'HERAULT (joindre l'attestation de la CAF) avec le N° d'Allocataire et le Quotient Familial indiqués

<u>Réservé à l'administration</u>		<u>Réservé à l'administration</u>	
JUILLET 2024 (inscriptions)		AOUT 2024 (inscriptions)	
SEMAINE 1	<input type="checkbox"/> du 08/07 au 12/07	SEMAINE 5	<input type="checkbox"/> du 05/08 au 09/08
SEMAINE 2	<input type="checkbox"/> du 15/07 au 19/07	SEMAINE 6	<input type="checkbox"/> du 12/08 au 16/08 (4 jours)
SEMAINE 3	<input type="checkbox"/> du 22/07 au 26/07	SEMAINE 7	<input type="checkbox"/> du 19/08 au 23/08
SEMAINE 4	<input type="checkbox"/> du 29/07 au 02/08	SEMAINE 8	<input type="checkbox"/> du 26/08 au 30/08

AUTORISATION DES PARENTS

Je soussigné(e)

Personne responsable de l'enfant :

Atteste que l'enfant est à jour de ses Vaccinations : **joindre copie du carnet de vaccinations**

Si Allergies signalées par le médecin traitant (préciser la conduite à tenir) :
.....

Si Régime alimentaire particulier : **merci de préciser**
.....

Certifie que l'enfant **est apte** à participer à toutes les activités sportives et de loisirs proposées *et vivre en collectivité* dans le cadre de l'Accueil de Loisirs des « Sablières ».

Certifie que l'enfant **est inapte** à participer à toutes les activités sportives et de loisirs proposées *et vivre en collectivité* dans le cadre de l'Accueil de Loisirs des « Sablières ».

Dans ce cas, merci de préciser :

L'autorise à repartir seul à la descente du bus

Ne l'autorise pas à repartir seul à la descente du bus

Quelles sont les personnes autorisées à récupérer l'enfant : **cocher et préciser** : père, mère, autre..

Père Mère Autre Personne : Préciser : (frère, sœur, ...)
.....

J'autorise le centre de loisirs à utiliser des photos prises ou films tournés lors des activités où mon enfant figure, et ce, à des fins de communication dans les diverses publications du Syndicat des Sablières (brochures, dépliants, portail, etc...)

Je n'autorise pas le centre de loisirs à utiliser des photos prises ou films tournés lors des activités où mon enfant figure, et ce, à des fins de communication dans les diverses publications du Syndicat des Sablières (brochures, dépliants, portail, etc...)

L'enfant, est-il apte au test d'aisance aquatique (sait-il nager).

Oui Non

« Conformément à l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R. 227-13 du code de l'action sociale et des familles, la baignade ne fait pas partie des activités subordonnées à la fourniture d'un test ou attestation de l'aptitude du mineur à nager ».

Je soussigné (e), responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

A.....LE.....

SIGNATURE DU RESPONSABLE LEGAL



Centre de Vacances à Vendres Plage
Mail : centrelessablieres@wanadoo.fr
Tél : 04.67.37.33.63

ACCEPTATION DU REGLEMENT INTERIEUR POUR L'ETE 2024

Partie à retourner signée avec le Dossier (en Mairie)

Je soussigné(e), Madame, Monsieur.....

responsable de l'enfant

qui est domicilié à

atteste avoir pris connaissance du règlement de l'ALSH « LES SABLIERES » 34350 VENDRES

et m'engage à le respecter.

Date :

Signature :



Centre de Vacances à Vendres Plage
Mail : centrelessablieres@wanadoo.fr
Tél : 04.67.37.33.63

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Fonctionnement de l'Accueil de Loisirs (A.L) des 6 – 13 ans

Article 1 : FONCTIONNEMENT

L'accueil de loisirs sans hébergement est ouvert du lundi au vendredi (sauf jours fériés) pendant les vacances scolaires d'été, **soit du Lundi 08 juillet au Vendredi 30 Aout 2024**

Il accueille les enfants des communes de LESPIGNAN, MARAUSSAN, NISSAN-LEZ-ENSERUNE, VALRAS-PLAGE et VENDRES.

Un service de transport par bus est organisé dans chaque commune.

LES ENFANTS SONT AMENES SUR LE CENTRE UNIQUEMENT PAR LES NAVETTES AUTOCAR

Départ matin :

- LESPIGNAN (bascule) 8h30
- NISSAN (stade Espéluque) 8h35
- MARAUSSAN (Ecole Elémentaire) 8h20
- VALRAS (parking av Charles Thomas **uniquement**) 8h45
- VENDRES (école primaire) 8h45

Retour soir :

Départ des SABLIERES 18h00

Quelques écarts d'horaires pourront avoir lieu en raison de l'organisation du ramassage ou de la circulation.

Le centre de loisirs dégage toute responsabilité pour les enfants qui seraient laissés à l'arrêt du car en l'absence des parents.

Article 2 : INSCRIPTIONS – TARIFS

Une réunion d'informations aux familles a lieu au préalable (les secrétariats des Mairies concernés pourront vous informer des dates retenues). Cette réunion a pour but de répondre aux interrogations des parents, décrit le fonctionnement du Centre et souligne les modalités d'inscriptions. A partir de ce jour, les dossiers sont distribués et les inscriptions peuvent être prises en Mairie.

Chaque commune organise les modalités (période de permanence, d'inscription et de paiement).

Pour la constitution du dossier, les parents doivent retourner en Mairie les documents suivants :

- Fiche de renseignements de l'enfant
- Autorisation parentale signée

- Copie du carnet de vaccination (justifiant les vaccins à jour)
 - Acceptation du règlement intérieur signée
 - Copie de l'attestation de l'Aide aux Loisirs pour la CAF de l'Hérault (Demande de l'aide MSA directement par les familles)
 - Pour prise en charge d'un enfant avec aménagement spécifique ou précaution particulière (problème médical par exemple) un Projet d'Accueil Individualisé devra être mis en place. Ce PAI sera rempli par le médecin et accompagné d'un certificat médical.
- Sans PAI dûment rempli et signé, l'enfant ne sera pas admis au Centre
- Aucun médicament ne sera administré sans ordonnance récente

Tarifs 2024 :

TARIF A 2023 : 11.00

Soit 55.00 € = FORFAIT SEMAINE 5 jours Et 44.00 € = FORFAIT SEMAINE 4 jours

TARIF B 2023 : 6.40 € (selon le quotient des familles inférieur ou égal à 800), la CAF Hérault prend en charge forfaitairement et journalièrement la différence des 4.60 € qu'elle reverse directement au centre des sablières)

Soit 32.00 € = FORFAIT SEMAINE 5 jours Et 25.60 € = FORFAIT SEMAINE 4 jours

Le seul mode de règlement des inscriptions s'effectue par chèque au nom du « Trésor Public »

Absences pour maladie :

Le remboursement s'effectuera sous la forme d'un Avoir (à la demande des parents) ou sous la forme d'échange de chèque (si le 1er n'a pas été encaissé en trésorerie) s'effectuera sur présentation d'un certificat médical. **Aucune autre démarche ne sera acceptée.**

ARTICLE 3 : OBLIGATION DES PARENTS

- Pour toute arrivée tardive, les parents devront obligatoirement prévenir un membre de la direction.
- Le soir, prévenir par écrit si l'enfant doit partir plus tôt et/ou avec une personne non signalée sur l'autorisation
- S'assurer que leur enfant n'apporte au Centre ni objets dangereux (Couteaux, pistolet air comprimé...), ni bijoux, ni objets personnels (portables...)

L'ALSH décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

- Munir leur enfant d'un chapeau ou d'une casquette ainsi que d'une gourde et crème solaire
- Utile à la Baignade : 1 serviette et une paire de chaussure légère adaptée pour la plage

ARTICLE 4 : HYGIENE, MALADIES, ACCIDENTS

- Hygiène : Pour le bien de la collectivité, il est demandé aux parents de vérifier l'état de propreté des cheveux de leur enfant afin qu'il ne soit pas porteur de parasites
- Maladie : Les parents seront informés (fièvre, maux de ventre...) et devront venir récupérer leur enfant ou bien le Centre pourra prendre l'initiative d'appeler un médecin en cas d'absence des parents
- Accident : En cas d'urgence grave, il sera fait appel en priorité aux services d'urgence du SAMU ou pompiers, les parents seront prévenus aussitôt

RELATIONS AVEC LES PARENTS :

Le personnel de l'Accueil de Loisirs « LES SABLIERES » se tient à la disposition des familles pour évoquer et résoudre toutes situations. Contact : 04.67.37.33.63 et centrelessablieres@wanadoo.fr